

2.2 LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET LES SERVICES

Sont considérés comme équipements les commerces, les équipements et services sanitaires, les équipements liés aux personnes âgées, les pôles d'enseignement, les pôles culturels, de sports et de loisirs, les services divers (comme les pompiers, gendarmeries, notaires...) et les associations. L'étude de la localisation et du nombre d'équipements d'un territoire favorise la connaissance de celui-ci, de son niveau de développement et du type de population qui y vit (urbaine ou rurale).

Avec un taux de 15,9 équipements et services pour 1 000 habitants, le canton de Fayence se situe en-dessous de la moyenne départementale de 19,4 pour 1 000 en 1999. Les achats d'équipements de la personne sont réalisés à 61,68 % dans les Alpes-Maritimes. 53,9 % des achats d'équipements de la maison et 53,9 % des biens culturels ou de loisirs sont également acquis dans le département voisin.

2.2.1 Le Lac de Saint-Cassien, un équipement majeur pour le Pays de Fayence

Le Lac de Saint-Cassien, concédé à Edf par le décret du 29 Septembre 1964 remplit plusieurs rôles :

- production hydroélectrique pour l'Est-Var et les Alpes-Maritimes grâce à l'exploitation de la chute de Saint-Cassien alimentée par les eaux de la Siagne (canal de dérivation) et du Biançon alimentant l'usine de Saint-Cassien des Bois,
- alimentation en eau potable (réserve annuelle en eau de 16,5 millions de m³ pour les Alpes-Maritimes et 15 millions de m³ pour le Var)
- écrêtement des crues (par la création d'un ouvrage d'écrêtement destiné à la protection de la basse vallée de la Siagne lors des crues du Biançon – réserve de 10 millions de m³ constituée par une tranche du réservoir et dispositif de freinage de la montée du plan d'eau en cas de crues).

Le décret de septembre 1964 prévoyait la réalisation de deux ouvrages, l'un de livraison des débits vers les Alpes-Maritimes jamais réalisé et un ouvrage de liaison entre la retenue du Biançon et la vallée de Reyran pour le Var, aujourd'hui réalisé.

2.2.2. Les commerces

La création de commerces dans un territoire est indispensable pour son développement et l'implantation durable d'une population. L'étude de la localisation et de la densité territoriale de ceux-ci est indispensable pour connaître les besoins actuels et futurs du canton.

a) Les commerces de proximité

En 2005, on comptabilise 185 commerces de proximité sur le canton de Fayence contre 196 en 1999. Cette baisse de 5,6% peut être due à l'implantation de grandes surfaces dans la plaine, le long de la RD 562. Toutes les communes du territoire accueillent au minimum 9 commerces en 2005. C'est un point positif par rapport à d'autres communes du département du Var qui ne possèdent plus aucun commerce, principalement dans le haut Var.

Les catégories de commerce les plus représentées sur le canton sont principalement des restaurants (37) et des garages (22). On constate que si les commerces s'adaptent aux besoins de la population, ils sont principalement liés à un cadre de vie et à une population moyenne à aisée. Ils sont implantés notamment dans les communes de Fayence (63), Montauroux (32) et Callian (26), communes les plus urbanisées du territoire.

b) Les supermarchés ou hypermarchés

Quatre supermarchés et hypermarchés sont implantés dans les communes les plus faciles d'accès : Fayence, Montauroux, Callian et Tournettes. Cette implantation permet un drainage homogène de la population qui n'a pas besoin de se déplacer à l'extérieur du canton pour pourvoir à ses besoins.

2.2.3. Les équipements et services sanitaires et socio

Le Pays de Fayence, de part sa localisation à proximité de plusieurs pôles urbains d'importance - Draguignan/Fréjus Saint-Raphaël/Cannes/Grasse - ne dispose pas d'hôpital, ni de service d'urgence médicale, mais d'une clinique spécialisée.

Il existe 64 activités sanitaires sur le canton de Fayence, dont 44 exclusivement médicales. Elles sont implantées principalement dans les communes les plus peuplées que sont Fayence (26), Montauroux (13) et Callian (12). Les activités les plus représentées sont les infirmiers et les médecins. Les activités paramédicales, kinésithérapeutes, pharmacies, laboratoires d'analyses médicales, ambulances et orthophonistes sont peu représentées mais présentes sur presque toutes les communes.

Le Pays de Fayence est aujourd'hui correctement pourvu en matière de santé. Il accueille une clinique de cardiologie, "La Chenevière", qui dispose de 3 cardiologues permanents et de 2 autres à temps partiel.

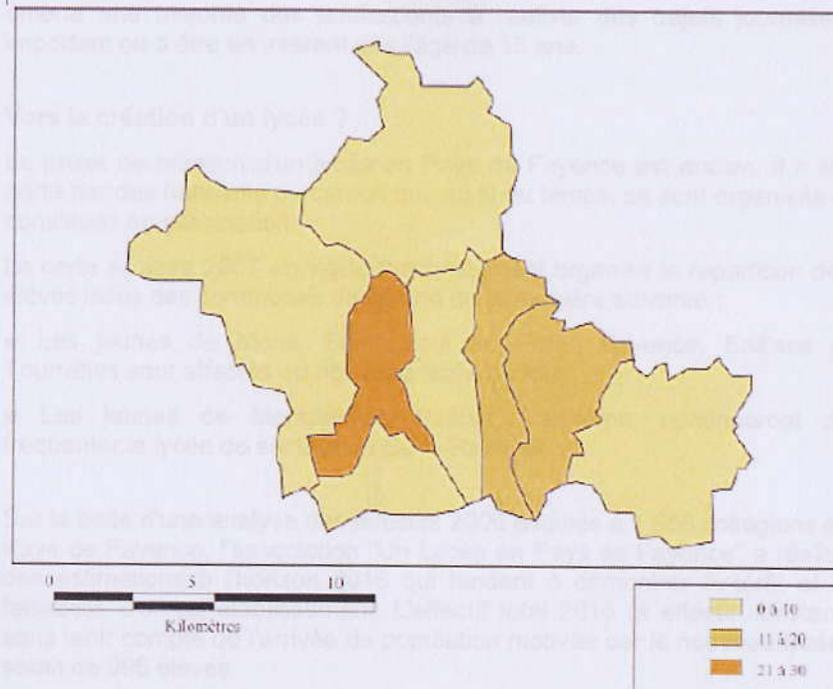
La situation pourrait se modifier en suivant une évolution régionale qui prévoit une chute de la démographie médicale liée à la baisse du nombre des généralistes parallèlement à l'augmentation de la population. A partir de 2014, la densité médicale en région PACA sera inférieure à la densité médicale française. Par ailleurs, le vieillissement de la population affectera principalement la région PACA où la proportion des plus de 60 ans passera de 23% en 2000 à 29% en 2020.

Si le coût d'un hôpital semble trop important par rapport au poids démographique du Canton, un centre de soins infirmiers ou une maison médicale semblent nécessaires afin de remédier aux problèmes de santés courants.

L'espérance de vie étant en constante augmentation, la population âgée de 75 ans et plus est de plus en plus nombreuse (+11,1% de la population en 2007). Malgré une augmentation des places et des établissements pour personnes âgées dans le Pays de Fayence qui compte deux maisons de retraites, le taux d'équipement est en diminution car celui-ci n'a pas évolué aussi vite que celui de la population âgée.

Nombre d'équipements sanitaires dans le canton de Fayence en 2007

Source : CAUE



L'offre de médecins dans le Pays de Fayence

Communes	Nombre de Médecins
Callian	12
Fayence	5
Montauroux	4
Seillans	2
Tourrettes	11
TOTAL	34

On recense un centre local d'information et de coordination gérontologique et **cinq établissements gériatriques** sur le canton de Fayence, ayant **289 lits ouverts aux personnes âgées en 2006**. Les établissements se situent sur l'ensemble du territoire, souvent à proximité d'un axe routier important.

Avec un ratio de 2.9 établissements pour 1 000 habitants, le Canton de Fayence est mieux équipé que le reste du département du Var qui compte en moyenne 2.5 établissements pour 1 000 habitants.

2.2.4. les équipements scolaires et petite enfance

Les conséquences de la démographie globale dans le canton de Fayence se font sentir dans le domaine scolaire et les nombres de classes et d'élèves ont augmenté de façon importante. Les petites communes doivent faire face à des modifications substantielles du paysage scolaire. Cependant, si l'on excepte la question du Lycée, on ne décèle pas de problème particulier. Le canton de Fayence semble posséder le niveau d'équipement nécessaire à ses besoins.

a) La petite enfance

Les enfants de moins de quatre ans représentent 3.6% de la population du Canton de Fayence en 1999, soit 637 individus. Cinq structures d'accueil (Callian, Tourrettes, Montauroux (2) et Fayence) permettent aux enfants de bénéficier d'un accueil professionnel dont une structure itinérante (capacité d'accueillir jusqu'à 20 enfants M.A.M.I). Le territoire semble manquer de structures capables d'accueillir ses petits enfants alors que c'est l'un des territoires les plus attractifs du Var pour les jeunes couples. C'est un aspect important pour l'accueil dans les meilleures conditions des populations souhaitant s'installer sur le territoire.

b) Les équipements scolaires

Chaque commune du canton de Fayence possède son école communale. Deux collèges, l'un sur Fayence et l'autre sur Montauroux assurent une offre d'enseignement secondaire sur le territoire du Pays de Fayence. De

plus, des écoles d'apprentissage et des formations continues existent sur le canton, principalement dans les communes les plus importantes : Seillans, Fayence, Tourrettes, Callian et Montauroux. Ces formations permettent aux jeunes de rester sur place. Mais le manque de lycée amène une majorité des adolescents à réaliser des trajets journaliers important ou à être en internat dès l'âge de 15 ans.

Vers la création d'un lycée ?

Le projet de création d'un lycée en Pays de Fayence est ancien. Il a été porté par des habitants du canton qui, au fil du temps, se sont organisés et constitués en association.

La carte scolaire 2007 en vigueur actuellement organise la répartition des élèves issus des communes du canton de la manière suivante :

- Les jeunes de Mons, Saint Paul en Forêt, Fayence, Seillans et Tourrettes sont affectés au nouveau lycée du Muy,
- Les jeunes de Montauroux, Callian, Tanneron, continueront de fréquenter le lycée de secteur de Saint-Raphaël.

Sur la base d'une analyse des effectifs 2006 estimés à 1 656 collégiens en Pays de Fayence, l'association "Un Lycée en Pays de Fayence" a réalisé des estimations à l'horizon 2016 qui tendent à démontrer l'intérêt et la faisabilité d'un tel établissement. L'effectif total 2016 (à effectif constant, sans tenir compte de l'arrivée de population motivée par le nouveau lycée) serait de 996 élèves.

L'association estime que "ce lycée devra répondre à la demande pour au moins 20 ans à venir : nous observons que les classes d'âge suivantes (nés en 1999 et après) augmentent légèrement. Le dimensionnement pérenne de l'établissement devrait être pour au moins 1000 jeunes environ".

L'association fait observer qu'une telle capacité correspond aux normes actuelles régionales : 10 lycées de même taille ou inférieure dans la Région PACA dont 7 dans les Alpes-Maritimes et 3 dans le Var.

La Communauté de Communes, par une délibération en date du 16 avril 2008, a manifesté et renforcé son soutien au projet.

Tableau du nombre de classes et d'élèves par communes en 1994/95 et 2000/08 sur le canton de Fayence

	Ecoles	Nombre de		Nombre	
		1994/ 1995	2007/2 008	1994/1 995	2007/2 008
Callian	Maternelle	3	5	85	120
	Elémentaire	5	9	133	236
Fayence	Maternelle	5	6	140	164
	Elémentaire	12	13	298	319
	Collège	27	25	694	616
Mons	Maternelle		1	13	23
	Elémentaire	2		32	44
Montauroux	Maternelle	5	9	147	240
	Elémentaire	NR	16	245	431
	Collège	10	24	NR	598
Saint-Paul-en-Forêt	Maternelle	1	2	29	56
	Elémentaire	3	5	62	122
Seillans	Maternelle	2	2	56	90
	Elémentaire	5	6	120	111
Tanneron	Maternelle	1	1	40	47
	Elémentaire	3	4	73	76
Tourrettes	Maternelle	2	4	50	102
	Elémentaire	5	8	107	200

Source : BE Adéquation, 2008

c) La formation dans le canton de Fayence

Il y a quelques années encore, le GRETA fonctionnait de façon permanente sur le canton où il avait un établissement. Il semble que les formations dispensées sur place soient rares et souvent assez généralistes. Ainsi l'EREF dispense des formations d'initiation à l'informatique qui touchent un public très diversifié qui n'a pas forcément l'emploi comme principal objectif.

Les personnes intéressées doivent donc se déplacer vers des centres urbains : Draguignan, Saint-Raphaël ou Grasse.

LE RSP (relais des services publics)

Cet établissement, a été créé en 1999 lors de la signature d'une convention entre l'Etat et plusieurs organismes sociaux partenaires. C'est la commune de Fayence qui a mis à disposition l'immeuble accueillant ces services. La structure vient d'être labellisée Relais des Services Publics, ce qui lui permettra notamment de favoriser un accueil personnalisé plus performant, de développer un partenariat avec les grands services publics et d'obtenir une aide de 10 000 euros (chaque année pendant 3 ans). Cet équipement est aujourd'hui financé à 50 % par la Communauté de communes, et est maintenant largement connu des usagers potentiels.

La pertinence de cette structure est illustrée par ses chiffres de fréquentation. En effet, sur l'ensemble de l'année 2007, 11 000 personnes ont passé la porte du RSP et 5 596 personnes ont assisté à des permanences.

2.2.5. les équipements culturels

Une offre culturelle est présente sur le territoire dans les communes de Fayence et Montauroux principalement. Elle se compose principalement de bibliothèques, de salles polyvalentes et de salles de spectacles.

La mise en réseau des bibliothèques du Pays de Fayence et de la médiathèque de Saint Raphael est en cours, elle permettra à terme de constituer une base de données littéraire très importante accessible par tous les habitants du Pays de Fayence.

Par ailleurs de nombreuses manifestations culturelles sont proposées sur les territoires (voir partie sur les manifestations touristiques et culturelles).

2.2.6. les services publics

a) Les pompiers

Les sapeurs-pompiers sont placés sous l'autorité du Préfet (mise en oeuvre opérationnelle) et du Conseil Général. Le département compte 3 000 sapeurs pompiers volontaires et 770 sapeurs-pompiers professionnels (140 médecins sapeurs-pompiers pour le service de santé et le secours médical) et 200 personnes constituant l'administratif et le technique. 66 centres incendies et de secours, un parc de 1 350 engins, des tours de guet fixes, des unités de génie forestier, et des hélicoptères bombardiers d'eau (5 loués en été, 2 en hiver) en constituent les moyens.

Le Pays de Fayence accueille 5 casernes de pompiers en 1999 dans les communes de Fayence, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans et Tanneron. Il existe une bonne répartition de celles-ci sur le territoire.

b) Les gendarmeries

La gendarmerie départementale contribue à la sécurité publique ; elle consacre plus de 54% de son activité à cette mission de protection des personnes et des biens et 40% sont consacrés à l'exercice de la police judiciaire.

Depuis le 1er juillet 2005, elle s'est réorganisée sur le plan territorial avec la création d'un échelon intermédiaire appelé "région de gendarmerie". En général on trouve une gendarmerie par arrondissement; les compagnies sont elles-mêmes divisées en brigades territoriales, et il y a une brigade territoriale par canton. Le territoire possède une brigade territoriale. Une nouvelle caserne a été construite sur la commune de Fayence.

c) Les bureaux de poste

Pratiquement toutes les communes sont équipées d'un bureau de poste. Toutefois le rapport du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie (Avril 2004) propose un redéploiement des services basés sur :

- Une démarche de gains de productivité, notamment par des réductions

d'effectifs et de bureaux de poste dans les villages, au profit de services à la carte tels que l'implantation d'automates et de prêts à poster, en partenariat avec les bureaux de tabac ou les bistrotts de pays.

- Réorganiser le réseau des bureaux de poste en l'adaptant à la réalité socio-économique du bassin d'activité, tout en respectant une accessibilité suffisante au service postal distance/temps.

2.2.7. Les associations

Il existe un réseau d'associations dans le Pays de Fayence extrêmement dynamique qui recouvre de nombreux domaines (sportifs, culturels, loisirs, caritatifs, services). L'ensemble de ces associations constitue un relais important des politiques locales, un accompagnement et une animation de la vie locale.